



Direction de l'Environnement, de  
l'Aménagement, et du Logement

AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
Pointe de Jaham - BP 7212  
97 274 SCHOELCHER Cedex

N/Références :

Cri/AR

Affaire suivie par :

Téléphone : 05 96 54 89 60

[c.richard@semag.fr](mailto:c.richard@semag.fr)

Au Lamentin, le 19 février 2019

Objet : Demande d'examen au cas par  
cas - dossier 2019-0318 - terrain situé  
à Sainte Luce - quartier Trois-Rivières

LRAR 2C 130 604 0430 5

Madame, Monsieur,

Nous vous saurions gré de bien vouloir acter le retrait de l'instruction du dossier de demande d'examen au cas par cas, enregistré dans votre service sous le numéro 2019-0318 du 29 janvier 2019.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable de l'agence Martinique,

Antoine ROFFIAEN

**SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA GUADELOUPE**